

**Séance du lundi 19 février 2024 à 20 heures 30**

**Date de la Convocation:** 12 février 2024  
*L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Virginie GREMILLET,*

**Membres en exercice :** 15  
**Présents :** 14  
**Votants :** 15  
**Pour :** 14  
**Contre :** 1  
**Abstention :** 0

**Présents :** Virginie GREMILLET, Philippe PARADIS, Gérard VILLEMIN, Monique AMET, Wilfried AGATY, Jessica EMERAUX, Anne-Marie FREUDENBERGER, Christophe GUERY, Jean-Paul JACQUOT, Hervé LAHAYE, Corinne LUTIN-DELZERS, Dominique PREVOT, Johann TARDY, Marie-Bénédicte THIAVILLE

**Représentés :** Reynald HONORÉ par Anne-Marie FREUDENBERGER

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Anne-Marie FREUDENBERGER

**DE\_2024\_014 : TARIFS 2024 - CONCESSION AU CIMETIÈRE COMMUNAL**

Madame le Maire rappelle les tarifs appliqués aux emplacement dans le cimetière, ainsi que ceux du columbarium "Pyramide" et des nouveaux columbariums. Elle rappelle que les emplacements dans les nouveaux columbariums seront disponibles dès que le columbarium "Pyramide" sera complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix POUR et 1 voix CONTRE,

- **DECIDE** de conserver les tarifs comme suit :

**Emplacements au sol**

Surface de 1m x 2m	100 €
Surface de 2m x 2m	150 €
Surface de 3m x 2m	200 €

**Emplacements au columbarium "Pyramide"**

1 case pour 2 urnes de 18 cm de diamètre	400 €
--	-------

**Emplacement en cavurne (urne de 18 cm de diamètre)**

1 mini caveau avec plaque de marbre	800 €
1 emplacement sans aménagement de 1mx1m	100 €

**Emplacements aux columbariums muraux**

1 case pour 4 urnes de 18 cm de diamètre	800 €
--	-------

Les tarifs du columbarium correspondent à :

- un droit d'usage de la concession
- l'ouverture et la fermeture de la case

La gravure du nom, du prénom et des dates de naissance et de décès sera à la charge des familles et devront répondre à des règles de rédaction mentionnées dans le règlement du cimetière.

**Dispersion au Jardin des Souvenirs**

Gratuitement à la disposition des familles, toutefois, la gravure reste à charge.

Les concessions ont une durée de 30 ans, renouvelables à la demande du concessionnaire ou de ses ayants-droits.

Le budget du CCAS étant dissout depuis le 31/12/2016, l'encaissement se fait uniquement sur le budget communal à l'article 70311-Concessions dans les cimetières.

Anne-Marie FREUDENBERGER  
Secrétaire de séance



Pour copie conforme.

Virginie GREMILLET  
Le Maire

